



Non paiement de facture !!

Par **Nico64000**, le **02/08/2011** à **16:58**

Bonjour à tous, et d'avance merci pour votre aide.

Je réalise des sites internet, et j'ai un client qui ne souhaite pas payer la dernière facture. Cela fait à présent 3 mois qu'elle lui a été transmise, et je n'ai toujours rien reçu.

Tout en sachant qu'aucun contrat n'avait été mis en place (seulement un devis), que sont mes droits à faire valoir pour non paiement de facture?

Merci beaucoup,
Cordialement.

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **17:04**

Vous commencez par une LRAR avec copie de la facture, dernier rappel de paiement. Vérifiez que la société n'a pas fait faillite

Par **Nico64000**, le **02/08/2011** à **17:24**

Bonsoir et merci pour votre réponse.

Enfaite, le client en question nous a fait la proposition suivante (allant à l'encontre des accords par mail qu'il nous avait fait) : il ne nous verse que 100€ au lieu des 200€ initialement prévu.

Nous avons refusé, lui indiquant que bon nombre d'éléments ne lui ont pas été facturés. Il refuse à présent de nous verser quoi que se soit.

Pouvons-nous lui facturer les suppléments initialement gratuits que nous lui avons proposés? Que faire en cas de refus suite à la lettre?

Cordialement.

Par **Domil**, le **02/08/2011** à **19:09**

Vous devez vous en tenir au devis en ne pouvant rajouter que les éléments hors devis que votre client a expressement accepté (par écrit, évidemment)

Par **Nico64000**, le **02/08/2011** à **19:14**

Dans ce cas, ai-je le droit de lui retirer les éléments rajoutés?

Hormis des mails, nous ne lui avons rien fait signer pour ces "ajouts", bien que certains vont de soit... (exemple : achat d'images).

Que puis-je donc faire au vu de ma situation pour l'obliger à payer ce qu'il nous doit?

D'avance merci.